

**DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020**

Le jeudi 3 septembre 2020 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 7 septembre 2020 à 20h00 au Centre d'animation de Rots, ayant pour objet :

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

**A- URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME**

2- Délibération : Z.A.C. des Roseaux : approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2019 (C.R.A.C. 2019).

3- Information : point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme en cours.

**B- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4- Délibération : approbation des comptes-rendus des Conseils municipaux du 08/06/20, du 22/06/2020 et du 10/07/20.

5- Tirage au sort des jurys d'assises 2021.

6- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour demander la subvention A.P.C.R. Commune nouvelle au Conseil départemental pour les travaux d'aménagement intérieur de la Grange aux Dîmes.

7- Délibération : adhésion au service commun « Études juridiques et contentieux » proposé par la C.U. Caen la mer et réflexion sur le choix d'un cabinet d'avocats.

8- Délibération : désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre.

9- Délibération : désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Vieux Colombier et au Syndicat Mixte Eau du Bassin Caennais.

10- Information : point sur la régularisation des fermages de Monsieur Antoine SAUVALLE.

11- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le remboursement de fermages à Madame Anne-Marie CHABERT.

12- Délibération : attribution du logement communal au-dessus de la bibliothèque et détermination d'un nouveau loyer.

13- Délibération : choix d'un nouveau locataire pour une cellule commerciale située résidence Carré-Saint-Ouen (village de Rots) et détermination d'un nouveau loyer.

14- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec les Communes de Trévières et Saint-Manvieu-Norrey pour la mutualisation des achats de matériel et vêtements de travail de l'A.S.V.P.

15- Délibération : désignation du nom des rues du lotissement « Le Coteau de la Dîme » du village de Secqueville-en-Bessin.

16- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition d'un chemin d'accès près du chemin de Balleroy (village de Rots).

17- Délibération : cession des parcelles AZ 87 et ZC 54 (village de Secqueville-en-Bessin).

18- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l'encaissement d'un chèque de caution suite à la dégradation de la porte de la salle des fêtes du village de Secqueville-en-Bessin.

**C- RESSOURCES HUMAINES**

19- Information : présentation d'une nouvelle organisation des services communaux.

20- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le recrutement du personnel contractuel en cas d'accroissement d'activité et pour les besoins de remplacement.

21- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour adhérer au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.

22- Délibération : conditions d'attribution des cartes cadeaux aux agents communaux.

23- Délibération : régularisation de la délibération n°79-07-2018 : création d'un poste contractuel pour accroissement d'activité sur le grade des animateurs territoriaux.

**D- BUDGET**

24- Délibération : Budget principal : décision modificative n°2 - Budget annexe nouveau quartier urbain : décision modificative n°1 - Budget annexe lotissement rue Saint-Germain : décision modificative n°1.

**E- POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

25- Information des maires délégués et des adjoints au Maire.

26- Tour de table.

L'an deux mille vingt, le lundi 7 septembre à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Étaient présents :** Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, Mme Laetitia BLIN, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Paul DOUESNEL, M. Franco DURIAITI, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER, Mme Joëlle SOREL et M. Gérard VARLET.

**Absents excusés :** M. Alain DELHOMMEAU et Mme Stéphanie FAUTRAS.

**Absents non excusés :** aucun

**Pouvoirs :** M. Alain DELHOMMEAU à M. Pascal REIGNER et Mme Stéphanie FAUTRAS à Ludovic BUON.

En préambule à ce Conseil Municipal une minute de silence a été respectée en mémoire de John HARRISSON, vétéran du 46<sup>ème</sup> Royal Marine Commando.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE est désignée comme secrétaire de séance.

**2. Délibération : Z.A.C. des Roseaux : approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2019 (C.R.A.C. 2019)**

Présentation par l'aménageur ÉDIFIDES (Messieurs Christophe FOUGERES et Jason FROGER).

**Approbation à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

A ce stade, Le Maire a donné lecture et commenté le document « Avant-Projet du Conseil municipal du 7 septembre » qu'il avait fait parvenir aux 23 Conseillers Municipaux. Ce document ne sera pas joint au compte-rendu mais figurera en annexe sur le site de Rots.fr. Des commentaires sont faits par Paul DOUESNEL au sujet des clés attribuées à Francis JULIEN pour la Mairie de LASSON.

**3. Information : point sur les demandes d'urbanisme en cours**

Pas de vote pour ce point. Différentes informations données sur les divisions de parcelles / Certificats d'urbanisme et permis de construire. Les conditions d'attribution du permis d'aménager des coteaux de la Dîme sont commentées

**4. Délibération : approbation des Comptes-rendus des Conseils municipaux du 08/06/20, du 22/06/20 et du 10/07/20**

Monsieur le Maire souhaite que désormais les comptes-rendus soient plus simples. Il demande l'avis du Conseil municipal.

**Avis favorable à l'unanimité. 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention en absence de Monsieur Thomas PAULMIER.**

**Compte-rendu du Conseil municipal du 08/06/20 : approbation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

Habituellement le nom des personnes qui s'abstiennent n'est pas indiqué dans le compte-rendu. Madame Marie-José LUCAS souhaite que son nom soit mentionné pour son abstention au vote du point 10 concernant la suppression et la création de postes suite à plusieurs avancements de grade d'agents. Monsieur le Maire demande à ce que le compte-rendu soit modifié.

**Compte-rendu du Conseil municipal du 22/06/20 : approbation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

Madame Aurore BRUAND remarque qu'il y a eu 3 abstentions lors du vote pour l'attribution des indemnités de gardiennage et que cela ne figure pas au compte-rendu. Monsieur le Maire demande à ce que le compte-rendu soit modifié.

**Compte-rendu du Conseil municipal du 10/07/20 : approbation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**5. Tirage au sort des jurys d'assises 2021.**

NOM	Prénoms	Date de naissance	Adresse
RAUCQ	Grégory, Sébastien, Patrick	24/11/1978	Rue des lavoirs – Secqueville-en-Bessin 14740 ROTS
LETAINTURIER	Gilbert, Adrien, Anthyme, Auguste	03/07/1961	Impasse des Peupliers 14980 ROTS
BOURGUIGNON	Michel, Alfred, Lucien	20/07/1953	3 rue du Château – Lasson 14740 ROTS
JACQUEMARD	Philippe	11/07/1967	6 Impasse des Champs – Lasson 14740 ROTS
FLAUX	Pascal, Gaston, Henri	28/05/1963	6 rue de la Pommerais – Lasson 14740 ROTS
PLACÉ	Anouchka, Solange, Johanna	18/04/1975	1 Cour de la mairie – Lasson 1470 ROTS

**6. Délibération : Autorisation à Monsieur le Maire pour demander la subvention A.P.C.R. Commune nouvelle au Conseil départemental pour les travaux d'aménagement intérieur de la Grange aux Dîmes.**

Le Conseil départemental peut subventionner les travaux d'électricité, de plomberie, de chauffage et éventuellement la partie V.R.D. à hauteur de 20 000 € avec l'Aide aux Petites Communes Rurales (A.P.C.R.). Le Maire doit avoir l'autorisation du Conseil municipal pour demander cette aide.

**Autorisation du Conseil municipal accordée au Maire à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**7. Délibération : Adhésion au service commun « Études juridiques et contentieux » proposé par la C.U. Caen la mer et réflexion sur le choix d'un cabinet d'avocats**

Monsieur le Maire propose le service commun de la C.U. Caen la mer pour tous les domaines proposés sauf celui des baux et des ressources humaines.

**Autorisation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire à l'unanimité pour la signature de la convention avec la C.U. Caen la mer. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

Monsieur le Maire propose le cabinet d'avocats « Concept Avocats » pour assister la Commune sur des questions juridiques dans le domaine des baux et des ressources humaines.

**Autorisation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire à l'unanimité pour la signature de la convention avec « Concept Avocats ». 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**8. Délibération : désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre**

Pour les Communes de moins de 3 500 € habitants, elle doit être composée du Maire (ou de son représentant) et de 3 membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose les noms suivants :

Titulaires	Suppléantes
- Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE - Franco DURIAZZI - Gérard VARLET	Corinne BRUNETEAU-FALET Dorothee PITOIS-BLESTEAU

**Approbation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**9. Délibération : désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Vieux Colombier et au Syndicat Mixte Eau du Bassin Caennais**

Information : après vérification, il y a uniquement besoin d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au S.M.A.E.P. du Vieux Colombier. Rappel, Monsieur Ludovic BUON a déjà été désigné délégué titulaire. Madame Joelle SOREL est candidate.

**Désignation à l'unanimité de Madame Joelle SOREL comme déléguée suppléante au S.M.A.E.P. du Vieux Colombier. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**10. Information / Délibération : point sur la régularisation des fermages de Monsieur Antoine SAUVALLE**

Il existe un bail entre la Commune de Rots et Monsieur Antoine SAUVALLE et les paiements ont été réalisés jusqu'en 2008. Suite à un changement de logiciel chez le notaire, il n'a pas été envoyé d'appels de paiement à Monsieur SAUVALLE. Ce cas qui ne se limite pas à ce locataire se doit cependant d'être régularisé. La loi autorise la Commune à lui réclamer le paiement de 5 ans de fermages au maximum représentant une somme de 2524.01€

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour réclamer le versement de ces 5 ans de fermage.

**Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité. 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Madame Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE).**

**11. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le remboursement des fermages de Madame Anne-Marie CHABERT**

La Commune a fait jouer son droit de préemption en 2017 pour l'achat (80 000 €) de terrains exploités par Mme Anne-Marie CHABERT. Le tribunal a annulé la vente mais la Commune a continué à percevoir les fermages.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour le reversement de ces fermages.

**Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**12. Délibération : attribution du logement communal au-dessus de la bibliothèque et détermination d'un nouveau loyer**

Le logement communal au-dessus de la bibliothèque est vacant. Le loyer est actuellement de 769.75 € et les charges de 50 €.

Monsieur le Maire propose :

- de le louer à compter du 01/10/2020 à Monsieur Benoît STOURBE, agent communal, qui sera désigné comme référent en cas de déclenchement des alarmes des bâtiments communaux,
- de ne pas demander de loyer à Monsieur STOURBE le premier mois (Octobre), pour qu'il puisse réaliser les travaux de remise en état
- de diminuer le loyer de 120 € pour l'exercice de ses fonctions en tant que référent devant se déplacer sur place en cas de déclenchement des alarmes. Le loyer serait alors de 649.75 € et les charges de 50 €.

**Approbation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

Une clause particulière sera précisée dans le bail indiquant qu'en cas de fin de contrat avec Monsieur STOURBE, celui-ci devra s'acquitter du loyer dans son intégralité ce qui mettra un terme à la réduction des 120 € de loyer pour le service rendu.

**13. Délibération : choix d'un nouveau locataire pour une cellule commerciale située résidence Carré-Saint-Ouen (village de Rots) et détermination d'un nouveau loyer**

Une des cellules commerciales communales de la résidence Carré-Saint-Ouen est vacante. Le loyer est actuellement de 806.98 € et les charges de 50 €.

Monsieur le Maire propose :

- de louer à compter du 03/10/2020 la cellule à Mme MARTIN, psychologue,
- de diminuer le loyer pour faciliter l'installation de cette activité dans les mêmes proportions que ce qui a été fait pour le podologue pendant la période du COVID 19 (3 mois sur 12 non appliqués représentant un loyer 642 € et les charges de 50 €. au lieu de 806.98€ par mois et les charges de 50€. Au bout d'un an, le loyer reviendrait à 806.98€

**Approbation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**14. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec les Communes de Trévières et Saint-Manvieu-Norrey pour la mutualisation des achats de matériel et vêtements de travail de l'A.S.V.P.**

L'Agent de Surveillance de la Voie Publique de la Commune de Rots travaille également pour les Communes de Trévières et de Saint-Manvieu-Norrey. Cette convention permet de partager entre les 3 Communes ses frais d'achat de matériel et de vêtements de travail en proportion des heures effectuées soit 7H sur ROTS pour 26H au total

**Autorisation du Conseil municipal à Monsieur le maire pour la signature de cette convention. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**15. Délibération : désignation du nom des rues du lotissement « Le Coteau de la Dîme » du village de Secqueville-en-Bessin**

Madame Laetitia BLIN propose de signer l'unique voie du lotissement « impasse John Harrison » en hommage aux vétérans libérateur du village de Rots en 1944.

**Approbation du Conseil municipal de Rots à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**16. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition d'un chemin d'accès au déversoir du bassin près du chemin de Balleroy (village de Rots)**

Le terrain faisant l'objet de cette mise à disposition est le chemin rural n° 43 longeant à l'Est les parcelles BM 182, BM 183 et BM 184, situées impasse de Balleroy et impasse de Villeneuve, et accessible par le chemin de Balleroy. Le terrain ne possède pas de référence cadastrale. Par convention, Monsieur le Maire demande que ce terrain soit mis à disposition de Monsieur Marc MURZOT pour une durée de 6 ans renouvelable qui en contrepartie devra en assurer l'entretien et laisser un droit de passage à la Commune.

**Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**17. Délibération : cession des parcelles AZ 87 et ZC 54 (village de Secqueville-en-Bessin)**

Le Maire explique que les 2 parcelles concernées correspondent à l'ancien lit du Chironne avant sa modification de trajectoire. Les 2 parcelles séparent la propriété de M. QUERREC en 2, ce qui n'a pas lieu d'être. Madame Aurore BRUAND explique que conserver ces parcelles (Hameau de Bray ; AZ 87 : 34 m<sup>2</sup> et ZC 54 : 51 m<sup>2</sup>) permettrait de constituer un début de réserve foncière pour l'aménagement d'une voie douce le long du Chironne comme indiqué dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du futur P.L.U. Commune nouvelle.

Monsieur le Maire décide de reporter le vote de ce point au prochain Conseil municipal. Il demande à Madame Dorothee PITOIS-BLESTEAU, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme d'aller voir sur place avec Madame Aurore BRUAND avant décision au prochain Conseil.

**18. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l'encaissement d'un chèque de caution suite à la dégradation de la porte de la salle des fêtes du village de Secqueville-en-Bessin**

Suite à la réservation de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin du 13/03/2020 au 15/03/2020, l'état des lieux de sortie a révélé qu'une des portes intérieures avaient été endommagée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour encaisser le chèque de caution (500 €).

**Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**19. Information : présentation d'une nouvelle organisation des services communaux**

Monsieur Guillaume FORTIER, adjoint au Maire, présente le nouvel organigramme des services municipaux. Aucune décision de prise dans ce point, seulement des orientations qui auront lieu d'être mises en place.

**20. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le recrutement du personnel contractuel en cas d'accroissement d'activité et pour les besoins de remplacement**

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour le recrutement du personnel non titulaire en cas d'accroissement d'activité et de besoin de remplacement.

**Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**21. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour adhérer au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.) du Calvados**

Monsieur David CARRÉ, secrétaire général, indique qu'après vérification, il s'avère que la convention avec le Centre de gestion de la F.P.T. du Calvados est valable jusqu'en 2021. Il n'y a donc pas besoin de délibérer pour le moment.

**Monsieur le Maire décide de reporter ce point à un prochain Conseil municipal.**

**22. Délibération : conditions d'attribution des cartes cadeaux aux agents communaux**

Monsieur le Maire propose :

- d'attribuer des cartes ou des chèques cadeaux de 100 € par agent,
- d'attribuer une carte ou un chèque cadeau à tous les agents titulaires présents dans les effectifs communaux,
- d'attribuer une carte ou un chèque cadeau à tous les agents sous contrat au 31/12/2020 avec au moins 4 mois d'ancienneté,

**Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**23. Délibération : régularisation de la délibération n°79-07-2018 : création d'un poste contractuel pour accroissement d'activité sur le grade des animateurs territoriaux**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'annuler la délibération n°79-07-2018, de modifier le tableau des emplois et de créer un emploi permanent d'animateur territorial à 30 heures hebdomadaires au 07/09/2020

**Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**24. Délibération : budget principal : décision modificative n°2 – Budget annexe nouveau quartier urbain : décision modificative n°1 – Budget annexe lotissement Saint-Germain : décision modificative n°1**

**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2020 LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER URBAIN**

FONCTIONNEMENT DEPENSES										
Libellé de la dépense	Chap/Art	BP 2020 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	Objet de la modification	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	BP après DM 1
Charges à caractère général	011/6045	0,00€	0,00€	0,00€	Prise en compte de mandats effectués avant le vote du budget annexe (frais de notaire : terrains MARIE Et AMO Zac des Roseaux : SIAM)	0,00€	0,00€	6045	78 480,92€	78 480,92€
Reversement excédent du BP annexe vers le BP principal	65/6522	725 000,00€	0,00€	725 000,00€	Diminution du reversement	0,00€	725 000,00€	6522	-225 000,00€	500 000,00€
Autres charges exceptionnelles	65/678	1 781 308,92€	0,00€	1 781 308,92€	Annulation du projet	0,00€	1 781 308,92€	678	-1 781 308,92€	0,00€
						0,00€	2 506 308,92€		-1 927 828,00€	

FONCTIONNEMENT RECETTES										
Libellé de la recette	Chap/Art	BP 2020 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	Objet de la modification	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	BP après DM 1
Ventes de terrains	70/7015	1 927 828,00€	0,00€	1 927 828,00€	la recette liée à la deuxième phase de la vente des terrains de la ZAC des Roseaux à l'aménageur ne peut pas être inscrite au budget 2020 car pour le moment il ne s'agit que d'un compromis de vente.	0,00€	1 927 828,00€	7015	-1 927 828,00€	0,00€
						0,00€	1 927 828,00€		-1 927 828,00€	

**Objetif de cette décision modificative :** ne pas tenir compte de la recette liée à la deuxième phase de vente des terrains de la ZAC des Roseaux à l'aménageur car il n'est pas certain que l'acte soit signé cette année soit - 1 927 828,00 € au chapitre 70, article 715.

Pour équilibrer en dépense, il est proposé de :

- supprimer la prévision de dépense de 1 781 308,92 € au chapitre 65, article 678,
- de baisser de 225 000 € le reversement de l'excédent de ce budget annexe vers le budget principal. Cette dernière modification implique également une modification budgétaire sur le budget principal,
- d'augmenter de 78 480,92 € la prévision de dépense au chapitre 011, article 6045 pour permettre le paiement de facture en cours de paiement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

**Autorisation au Maire pour procéder aux modifications budgétaires présentées ci-dessus. 19 voix pour, 4 contre, 0 abstention.**



**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2020 LOTISSEMENT SAINT GERMAIN**

INVESTISSEMENT DEPENSES										
Libellé de la dépense	OP/Art	BP 2020 (prévu)	Total DM antérieures	BP après-DM antérieures	Objet de la modification	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	BP après DM 1
040 - Immobilisations en cours	040/3351	380 990,00 €	0,00 €	380 990,00 €	Annulation suite à une erreur dans l'équilibre des opérations d'ordres	0,00 €	380 990,00 €	3351	-380 990,00 €	0,00 €
						0,00 €	380 990,00 €		-380 990,00 €	

INVESTISSEMENT RECETTES										
Libellé de la dépense	Chap/Art	BP 2020 (prévu)	Total DM antérieures	BP après-DM antérieures	Libellé de la recette	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 1	BP après DM 1
040 - Immobilisations en cours	040/3354	380 990,00 €	0,00 €	380 990,00 €	Annulation suite une erreur dans l'équilibre des opérations d'ordres	0,00 €	380 990,00 €	3354	-91 994,00 €	289 056,00 €
16 - Emprunt	16/1641	289 056,00 €	0,00 €	289 056,00 €	La régularisation de l'équilibre des opérations d'ordre permet d'équilibrer le budget sans emprunt d'équilibre	0,00 €	289 056,00 €	1641	-289 056,00 €	0,00 €
						0,00 €	670 046,00 €		-380 990,00 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les modifications proposées ci-dessus.  
**Autorisation au Maire pour procéder aux modifications budgétaires présentées ci-dessus. 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

25. **Information des Maires délégués et des adjoints au Maire**

Aucune décision de prise dans ce point.

26. **Tour de table**

Aucune décision de prise dans ce point.

27. **Délibération point supplémentaire : autorisation à Monsieur le Maire pour le lancement des études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie immobilière communale pour les bâtiments scolaires et périscolaires.**

Monsieur le Maire propose de confier cette mission au cabinet d'architecte « Agence SCHNEIDER » et présente un devis de 8 040 € T.T.C.

**Autorisation du Conseil municipal au Maire pour la signature de ce devis. 22 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Monsieur Paul DOUESNEL).**

**Questions diverses**

Aucune question diverse n'est abordée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit et cinquante minutes.

La secrétaire de séance  
Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE

Le Maire  
Michel BOURGUIGNON

